

MAIRIE DE SAINT MURY MONTEYMOND

DEPARTEMENT DE L'ISERE
38190

Téléphone 04.76.71.43.92

Fax 04.76.71.46.31

E MAIL : mairiestmury-monteymond@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2019

Présents : CURT I / DROST JC / GAILLARD C / ROUX JL / SACHET J / WEISS J

Absents excusés : BELIARD S / CIFARELLI JF / COLLOMB C / MOULIN S / VENGEON JM

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2019. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 429 765 €
Recettes : 605 467,44 €

Investissement :

Dépenses : 442 007,71 €
Recettes : 442 007,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

VOTE DES 3 TAXES

Madame le Maire expose aux membres du Conseil les bases notifiées par les services fiscaux pour l'année 2019 et rappelle les taux votés en 2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant les besoins du budget et les taux 2018, décide à l'unanimité d'adopter les taux suivants pour l'année 2019 :

TH 9,78%
FB 18,17%
FNB 56,46%

SEDI : TRAVAUX

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que, suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune ST MURY MONTEYMOND

Affaire n° 18-001-430

Enfouissement BT TEL Le Puits

**SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ELECTRICITE**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	126 841 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	121 124 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	5 717€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

- 1- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **126 841 €**

Financements externes : **121 124 €**

Participation prévisionnelle : 5 717 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

- 2 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **5 717 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**. Le paiement s'effectuera en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	30 364 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	9 020 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	1 646 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	19 698 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

- 1- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **30 364 €**

Financements externes : **9 020 €**

Participation prévisionnelle : 21 344 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **19 698 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**. Le paiement s'effectuera en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

Vu par nous, Isabelle CURT, Maire de la commune de SAINT MURY MONTEYMOND, pour être affiché le 10 Avril 2019, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT MURY MONTEYMOND, le 10 Avril 2019.

Le Maire,
Isabelle CURT.